



Les truies bio en plein air : un choix d'éleveur



Réussir la reproduction



► Rappels réglementaires (article 14 règlement CE 834/2007)

La reproduction recourt à des méthodes naturelles. Toutefois, l'insémination artificielle est autorisée

La reproduction ne fait pas appel à des traitements à base d'hormones ou de substances analogues, sauf dans le cadre d'un traitement vétérinaire appliqué à un animal individuel. Le traitement hormonal de synchronisation des chaleurs pour les cochettes ou les truies en retour est donc interdit.

► Contexte/problématique

Il s'agit de réaliser la mise à la reproduction dans de bonnes conditions d'hygiène et de température (infertilité d'été). Le confort des animaux et les conditions de travail sont donc essentielles pour la maîtrise de cette phase d'élevage

Réussir à grouper les chaleurs des truies est aussi un des aspects importants pour élever des lots de truies homogènes jusqu'à la mise bas.

► Les techniques de reproduction

- **L'insémination artificielle (IA)** est une pratique majeure en élevage porcin. Dès 2004, l'utilisation de l'IA est proche de 80 % dans les élevages plein air en Pays de la Loire
- **La saillie libre**, sans manipulation par l'éleveur est aussi une pratique courante, plutôt associée aux élevages de petite taille.



Quelle que soit la méthode utilisée, les performances des truies sont proches. L'écart peut être marqué sur l'ISSF avec de meilleurs résultats pour la saillie contrôlée.





► De la rigueur dans les pratiques...

Insémination artificielle

- Les chaleurs sont plus systématiquement identifiées et le rythme des IA tient compte de la précocité des venues en chaleur.
- Les doses sont régulièrement agitées et conservées à 17 °C. Elles ne sont pas nécessairement réchauffées lors de l'utilisation.

Saillies libres

- Le ratio préconisé est un verrat pour deux à quatre truies à saillir.
- Les venues en chaleur sont plus difficilement vérifiées ainsi que le moment réel des saillies (contrôle à 21 jours aléatoire).
- L'infécondité d'un verrat est détectée a posteriori.
- L'insémination artificielle est utilisée en période estivale ou en cas de verrats défaillants.

► ... mais aussi un peu de souplesse dans la conduite

Pour la majorité des truies à inséminer dans une bande, celles-ci sont juste sevrées et vont venir en chaleur naturellement de façon groupée dans les 4 à 8 jours qui suivent le jour de sevrage. La seule exception peut venir de truies qui sont venues en chaleurs pendant la lactation. En pratique, les chaleurs de lactation s'observent plutôt dans le cas de portées de petite taille. Ces chaleurs ne sont pas toujours fertiles et donc il n'est pas recommandé d'inséminer une truie qui vient en chaleur au cours de sa lactation.

Pour les autres femelles (nullipares ou truies en retour) à inséminer, les œstrus ne seront pas nécessairement calés sur la semaine de mise à la reproduction, du fait de l'interdiction d'utiliser un traitement hormonal de

synchronisation des chaleurs. La conduite nécessite donc un peu de souplesse pour ce petit nombre de femelles en autorisant les inséminations sur les jours qui encadrent la semaine stricte de mise à la reproduction. L'idée est de ne pas dépasser une semaine avant et une semaine après la semaine de reproduction, afin de conserver des lots de truies au même stade physiologique.

Il est recommandé de mettre à la reproduction un maximum de truies puis de réformer après la confirmation de gestation en fonction de l'objectif du nombre de truies à la mise-bas.

Ainsi aux Trinottières, les cochettes sont emmenées en verraterie bio la semaine précédant le sevrage pour induire un stress chez ces jeunes femelles et provoquer un œstrus la semaine suivante. Le jour du sevrage les 18 truies sont réparties en 2 groupes :

- les cochettes, primipares et les truies « maigres »
- les truies multipares, « normales » ou « en bon état ».

Les 2 groupes constitués en verraterie ne seront pas mélangés lors de la sortie vers les parcs plein air après les diagnostics de gestation par échographie, pour éviter les bagarres qui pourraient provoquer des avortements précoces. La sortie sur le parc plein air s'effectue dès la confirmation de gestation par échographie (à 28 jours après IA).

- Pour l'élevage des Trinottières, avec une conduite en 3 bandes et des intervalles entre bandes de 7 à 8 semaines, les cochettes (ou les retours) en chaleurs sont inséminées dès la semaine du sevrage (soit une semaine avant la semaine IA). En pratique, les portées issues de ces inséminations seront donc sevrées à un âge plus élevé (proche de 49 jours). Plus l'intervalle entre bandes est court et plus il sera facile de regrouper des cochettes décalées dans une bande de truies.

Pratique de l'IA aux Trinottières (50 truies avec conduite 3 bandes)

Déroulement dans la verraterie sur paille équipée de réfectoires :

- Distribution d'une ration de 3-4 kg (aliment gestante) le jour du sevrage et ensuite un flushing avec la distribution quotidienne de 4 à 5 kg d'aliment gestante/truie pendant la semaine de saillie.
- Détection des chaleurs, 2 fois par jour (matin et soir) avec un seul verrat « souffleur ».
- Prévoir au moins 2 livraisons de doses, si les vennes en chaleur ne sont pas assez regroupées (1 le vendredi et 1 le lundi ou mardi). Les doses se conservent en général 4 jours.
- Hygiène : vérifier la propreté de la vulve des truies et du matériel employé.
- Insémination : 3 IA par femelle (tableau ci-après). Les doses ne sont pas réchauffées avant utilisation.
- Contrôle de la gestation à partir de 21 jours (contrôle des retours avec le verrat) et ensuite contrôle par échographie à partir de 25 jours.
- Nouveau contrôle échographie 2-3 semaines après la sortie sur les parcs plein air
- Limiter les manipulations et les mélanges d'animaux pendant les 4 semaines qui suivent l'IA (risque de mortalité embryonnaire).

Plan d'alimentation des truies biologiques à la ferme expérimentale porcine des Trinottières (en kg/jour)

Saison	Hiver		Été	
	« Maigre »	« Normale »	« Maigre »	« Normale »
Judi (lendemain sevrage)	4,5	4	3,5	3
Vendredi	5	4,5	4	3,5
Samedi	5,5	5	4,5	4
Dimanche	5,5	5	4,5	4
Lundi au vendredi (IA)*	4,5	4	3,5	3
...	4,5	4	3,5	3
Échographie 28 jours	4,5	4	3,5	3

* 2 distributions par jour en semaine IA

Mise en œuvre avec un sevrage mercredi après-midi

	Dimanche		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin
Truie 1	x		IA		IA		IA		
Truie 2			x	IA	IA		IA		
Truie 3				x	IA		IA	IA	
Truie 4					x	IA	IA		IA
Cochette			x	IA	IA		IA		

X = truie en chaleur

IA = moment de l'insémination

En résumé

Souvent, les chaleurs précoces sont les plus longues. On prévoit au moins un intervalle de 24 h pour les truies détectées jusqu'au lundi matin. Pour les autres, on prévoit des intervalles de 12 h uniquement.

► Performances de reproduction aux Trinottières

	2016	2017	2018	2019	Référence 2015* (16 élevages bio)
Sevrés / truie prod. / an	20,7	20,2	20,0	21,4	21,1
Porcelets nés totaux par portée	14,1	14,6	15,2	14,3	13,7
ISSF, jours	9,5	7,8	13,6	8,4	13,3
Taux de fécondation en saillie 1 ^{re} (%)	90,3	79,8	89,4	85,7	83,6

* ITAB IFIP 2017 résultats techniques des élevages porcins bio en France en 2015

Même si la productivité reste bonne, les performances de reproduction sont variables d'une année sur l'autre. Ces baisses de résultats s'expliquent souvent par des stress thermiques, un renouvellement insuffisant, et parfois des problèmes de santé, comme dans tout autre mode d'élevage.

La leptospirose transmise par les rongeurs est sans doute une pathologie sous-estimée en élevage de porcs plein air. Chez les truies, elle est à l'origine d'infertilité, de portées de petite taille... au-delà des bonnes pratiques d'hygiène autour de la reproduction, du plan de lutte contre les rongeurs, les éleveurs ont parfois recours à un traitement antibiotique.

Pour l'élevage bio des Trinottières, en 2018, la leptospirose a provoqué des chaleurs anormalement longues, ou des truies « décyclées ». Après diagnostic du vétérinaire, un traitement à base d'oxytétracycline a été administré à l'ensemble du troupeau reproducteur dans le cadre de la réglementation biologique qui autorise pour les truies jusqu'à 3 traitements allopathiques par an.

Depuis 2019, la ferme expérimentale protège ses truies en utilisant un nouveau vaccin qui combine la parvovirose, le rouget et la leptospirose. Il permet ainsi d'éviter le recours au traitement antibiotique.



► Pour en savoir plus

Projet ProPIG

<https://orgprints.org/35307/7/1675-guide-propig.pdf>

Réalisation : Chambre d'agriculture Pays de la Loire • Création : Caroline LUSSEUX • Crédits photo. : Chambre d'agriculture Pays de la Loire • Édition : septembre 2020.

► Contact

CAPDL : aude.dubois@pl.chambagri.fr

Programme piloté par :



En partenariat avec :



Financé par :

